

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2013

Présents : MM. MINJUZAN, LEES, IDOMENEE, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOIBE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, MALEIG, REICHERT, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Anne-Marie BARRERE	à	Bernard UTHURRY
	André PAILLAS	à	Joseph LEES
	Anne-Marie ANCHEN	à	Jean BEDECARRAX
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Yves TOURAINE	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Philippe GARROTE
	Nathalie REGUEIRO	à	Eliane YTHIER

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Annie REBOLLE	suppléante de	Didier LOUSTAU
	Georgette SALHI	suppléante de	Dominique QUEHEILLE

Excusés : Patrick SEBAT, Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, Robert LABORDE-HONDET, David LAMPLE, Louis REY, Gérard LEPRETRE,

RAPPORT N° 131107-16-DIV

RAPPORT MODIFIÉ

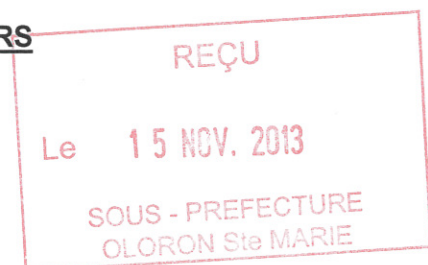
ACQUISITIONS ET TRAVAUX DIVERS

M. Minjuzan expose :

Pôle technique Intercommunal

Il est prévu d'installer un régulateur SIEMENS sur la chaufferie du Pôle Technique. Après consultation, le devis de la société Osmose Energies (d'Esquiule) a été retenu pour un montant de 769.11 € HT, soit 919.86 € TTC.

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget Général – section Investissement.



Siège de la CCPO

Les travaux de cloisonnement des locaux du service administratif ont été réalisés. Pour parachever cette opération, il convient d'installer un système de régulation du chauffage. Les travaux correspondants ont été confiés à la société Osmose Energies pour un montant de 383.03 € HT, soit 458.10 € TTC.

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget Général (opération Siègè).

Remplacement de vitrages Complexe Bedat

Suite à une effraction, il convient de remplacer des vitrages au Complexe BEDAT. Après consultation, la proposition la plus avantageuse a été présentée par l'entreprise CANCE ALU pour un montant de 3 383.00 € HT (soit 4 046.07 € TTC).

Dans cette affaire, l'assurance AXA interviendra à hauteur de 2 031 €.

Les crédits sont disponibles au Budget Général.

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les travaux et régler les dépenses correspondantes.
- **VOTE** les crédits nécessaires
- **ACCEPTÉ** l'indemnisation d'assurance pour le complexe BEDAT

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 novembre 2013

Suivent les signatures

Affiché le 15.11.13.



Le Président



Jean-Etienne GAILLAT